



NEWS

## "ATTAQUES DANS LA « PRESSE » LA VILLE RÉPLIQUE" MANTES-LA-JOLIE MAGAZINE - MARS 2023

Depuis plusieurs mois, le Maire, Raphaël Cognet, des élus et plusieurs agents de la Ville sont régulièrement outragés dans une publication hebdomadaire gratuite.

Retrouvez l'article paru dans Mantes-la-Jolie Magazine du mois de mars 2023.

Publié le 18 avril 2023

Après avoir enclenché la protection fonctionnelle pour plusieurs agents de la ville en février suite à des articles anonymes, le conseil municipal a voté la **protection fonctionnelle** pour le maire le 17 avril 2023.

**Objectif** : répondre par voie de justice aux attaques récurrentes de cette publication.



« Un acharnement dépourvu de tout recul journalistique »

“ Chaque semaine des agents, des élus et moi-même sommes victimes de cet acharnement dépourvu de tout recul journalistique ”, explique le Maire, **Raphaël Cognet**.

“ Au lieu de relayer les vrais problèmes des Mantais cette rédaction préfère évoquer la couleur de ma parka, mes chaussures pas cirées ou me traiter de clochard... livrer des informations privées des agents... Quel niveau ! Quel manque de respect ! Ceci est de la politique d'intimidation à l'ancienne dont les Mantais justement ne veulent plus. Tout le monde sait qui est derrière ce tabloïd qui faisait déjà la campagne d'une autre liste durant la municipale partielle. ”

“ Cette publication a redoublé de violence dans ses colonnes quand nous avons décidé de retirer ses présentoirs installés sans droit, et dont tout le monde se plaignait. Mais plus ils s’acharnent sur les élus, l’administration, et plus je me dis qu’en attaquant le vieux système, nous visons juste ”, explique encore **Raphaël Cognet**.

La publication concernée va donc faire l’objet de plusieurs plaintes avec constitution de partie civile. “ Évidemment, cela n’ébranle pas l’action de l’équipe municipale et des agents de la Ville qui sont au travail pour l’intérêt général et au service des Mantais ”, précise le Maire.

Et comme le dit le proverbe : les chiens aboient, la caravane passe.

[Téléchargez la délibération portant sur la protection fonctionnelle de Monsieur le Maire votée au Conseil Municipal du 17 avril 2023.](#)



### La protection fonctionnelle, c’est quoi ?

Si vous êtes victime d’une agression dans le cadre de votre travail ou si vous êtes poursuivi en justice en raison de

vos activités professionnelles, votre employeur doit vous protéger et vous assister.

Cette protection que doit vous assurer votre employeur s’appelle la

protection fonctionnelle. (sources : [servicepublic.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32574#:~:text=La%20protection%20fonctionnelle%20peut%20%C3%AAtre,atteinte%20volontaire%20%C3%A0%20votre%20vie.)(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32574#:~:text=La%20protection%20fonctionnelle%20peut%20%C3%AAtre,atteinte%20volontaire%20%C3%A0%20votre%20vie.>) et [demarches.interieur.gouv.fr](https://www.demarches.interieur.gouv.fr)

(<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/protection-fonctionnelle-agent-public-victime>))